



AUPLATA

Société anonyme au capital de 3 047 393,75 €
Siège social : 14, avenue d'Eylau – 75116 PARIS
R.C.S. : PARIS 331 477 158

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2008



La clôture intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2008 du groupe AUPLATA est caractérisée par les données suivantes:

Total bilan	17 158 K€
Total des produits	5 282 K€
Résultat de l'exercice (Perte)	- 8 504 K€

La période recouvre une durée de 6 mois allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008. Les éléments comparatifs du bilan consolidé sont ceux de l'exercice 2007 qui était d'une durée de 12 mois. Les éléments comparatifs du compte de résultat consolidé sont ceux de l'exercice 2007 qui était d'une durée de 12 mois et des comptes intermédiaires au 30 juin 2007 qui était d'une durée de 6 mois. Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration suivant les méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent. Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif.

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Groupe AUPLATA a pour objet l'exploitation minière d'or primaire. Il conduit toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Le Groupe a acquis, en 2004, deux projets miniers aurifères, Yaou et Dorlin, situés dans l'ouest guyanais. La mine de Yaou a été mise en service en Novembre 2006 et a produit au cours du premier semestre 2008, 105 Kg d'or. Le site de Dorlin a fait l'objet de la construction d'une usine gravimétrique de récupération d'or dont la mise en service a été reportée sine die.

Par ailleurs, sur la mine de Dieu Merci il a été produit 122 Kg d'or durant le semestre portant ainsi la production du groupe sur la même période à 227 Kg d'or.

Les travaux d'exploration entrepris au cours de ces dernières années sur ces deux sites ont par ailleurs permis d'appréhender :

- 46,4 tonnes d'or de ressources inférées sur Yaou (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t) ;
- 29 tonnes d'or de ressources inférées et 15,8 tonnes d'or de ressources indiquées sur Dorlin (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t).

AUPLATA dispose aujourd'hui de trois sites miniers distincts :

- La mine de **Dieu-Merci**.
Ce site est en exploitation sur les 3 Concessions Minières suivantes :



	N° de permis	Superficie (en Km ²)	Échéance du droit minier	Détenteur
Concession DIEU-MERCI	04/80	102,40	31/12/18	Auplata
Concession La VICTOIRE	03/80	21,60	31/12/18	Auplata
Concession RENAISSANCE	02/80	12,50	31/12/18	Auplata

- La mine de **Yaou**.

Ce site est en exploitation au travers d'une Autorisation d'Exploitation (n°21/2005) d'un kilomètre carré (AEX) obtenue en date du 29 septembre 2005 pour une durée de 2 années renouvelable deux fois (arrêté préfectoral n°2046/SGAR du 12 octobre 2005). AUPLATA a déposé une demande de Permis d'Exploitation (PEX) en mars 2005. Compte tenu de l'instruction toujours en cours de notre demande de PEX, une demande de renouvellement de l'AEX pour deux années a été déposée le 11 juillet 2007. Dans l'attente d'une décision expresse sur ce renouvellement, l'AEX peut continuer à être exploité pendant une durée de deux années à partir de la fin de la première échéance. Concomitamment à la mise en production du site de Yaou, une demande de permis d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a été déposée le 24 octobre 2006 et un dossier complémentaire a été transmis aux instances concernées le 19 mars 2008. Le dossier a fait l'objet de demandes complémentaires de la part de l'administration qui sont en cours de traitement par la direction.

- Le projet minier de **Dorlin**.

Le groupe possède deux Autorisations d'Exploitation (AEX) détenues par une société du groupe, la Société Minière Dorlin Sarl (SMD) détenue au 30 juin 2008 à 90% par le groupe. Ce site a fait l'objet d'une demande officielle d'un Permis d'Exploitation (PEX) et n'est pas en activité. Etant donné le contexte réglementaire, environnemental et financier du secteur et de l'entreprise, il a été décidé de reporter la mise en exploitation de la mine de Dorlin. Les immobilisations liées au site de Dorlin ont en conséquence été provisionnées.

NORMALISATION REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la normalisation réglementaire de l'ensemble de l'industrie aurifère guyanaise initiée depuis le début de l'année par les autorités, AUPLATA a été mise en demeure, sur le site de Yaou et de Dieu-Merci, de procéder à des contrôles sur les rejets aqueux, de s'assurer de la mise en sécurité des digues des parcs à résidus ainsi que d'entreprendre la régularisation administrative de ses installations. AUPLATA met tout en œuvre afin de satisfaire aux ajustements nécessaires. AUPLATA considère que le risque sur la continuité d'exploitation associé à cette normalisation existe mais le considère comme modéré étant donné les moyens mis en œuvre pour régulariser la situation.

Par ailleurs, un Schéma départemental d'orientation minière et d'aménagement minier est en cours d'élaboration ; il est prévu d'entrer en vigueur à la fin du premier semestre 2009.



2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

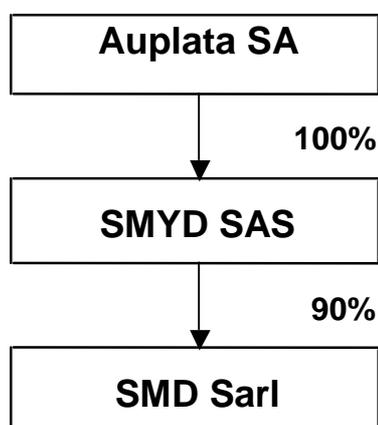
2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AUPLATA, au 30 juin 2008, est constitué de deux sociétés, toutes deux domiciliées 14, avenue d'Eylau - PARIS (75116) :

- AUPLATA S.A. : RCS Paris 331 477 158
- SMYD S.A.S. : RCS Paris 422 052 514

Ce périmètre est identique à celui du 31 décembre 2007.

2.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2008



La Sarl SMD n'est pas consolidée car sans activité significative.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes et les principes suivants :

3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés sont établis et présentés en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 actualisé par le Règlement CRC n° 2005-10.

3.2. PRINCIPES DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation reste maintenu compte tenu des mesures mises en œuvre pour faire face aux contraintes réglementaires, environnementales et liées à l'exploitation ainsi que le fait que dans ce cadre et afin de traverser la période d'incertitude dans laquelle se trouve la société, plusieurs actionnaires historiques, au premier rang desquels le groupe Pélican Venture, continuent d'apporter leur soutien financier à la poursuite de l'exploitation. Le Conseil d'Administration de la société estime à ce jour qu'il existe un espoir raisonnable pour la société de renouer, à moyen terme, avec une exploitation rentable et de revaloriser les importants actifs miniers de la société.

3.3. METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe AUPLATA exerce un contrôle exclusif.

Pour les entreprises au sein desquelles le Groupe AUPLATA exerce une influence notable (participation d'au moins 20 %), la méthode de consolidation est la mise en équivalence dans laquelle est substituée à la valeur comptable des titres, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

3.4. DATE D'ARRETE DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées au 30 juin 2008 sur la base de comptes sociaux arrêtés à la même date et retraités, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

3.5. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- les écarts d'évaluation afférents aux éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés sur la base de leur juste valeur,



- les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.

Les éléments identifiables sont constitués des actifs monétaires, corporels et incorporels qui respectent les critères cumulatifs suivants :

- élément identifiable,
- porteur d'avantages économiques futurs,
- contrôlé (droit légal ou contractuel),
- dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante.

La juste valeur de ces éléments correspond au montant pour lequel ces biens peuvent être échangés ou un passif émis entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêts contradictoires.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée déterminée en fonction des caractéristiques liées à la société acquise et aux conditions de l'opération. Conformément au Règlement CRC n° 99-02, un amortissement exceptionnel est constaté en consolidation lorsque la valeur d'inventaire d'un écart d'acquisition positif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement de prix d'acquisition, le montant de l'ajustement est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si cet ajustement est probable et si son montant peut être estimé de manière fiable. Si, dans des cas exceptionnels, aucune estimation fiable de l'ajustement ne peut être opérée lors de la première consolidation, le coût est ajusté ultérieurement, lorsque des informations complémentaires permettent de fiabiliser l'estimation.

Lorsque l'acquisition est financée par émission de titres, le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur (liquidités, actifs ou titres émis estimés à leur juste valeur), les frais liés à cette opération s'incorporent au coût d'acquisition des titres.

Provision pour remise en état des sites

La comptabilisation d'une provision pour remise en état d'un site suppose la réunion des trois conditions suivantes :

- existence d'une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture,
- sortie de ressources certaines ou probables à la date d'établissement des comptes et sans contrepartie au moins équivalente attendue de tiers,
- possibilité d'estimation avec une fiabilité suffisante.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de



production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provision pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Provision pour avantages du personnel

Les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

3.6. DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS

Conformément aux règlements en vigueur, les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert effectif du contrôle qui généralement coïncide avec le transfert de propriété des titres.

Par exception, si un arrêté comptable ne peut être réalisé à cette date précise, les comptes retenus à la date de première consolidation peuvent être ceux du dernier arrêté comptable disponible, si les trois conditions suivantes sont remplies :

- date de l'arrêté comptable antérieur de moins de trois mois à la date de prise de contrôle,
- résultat non significatif entre la date d'arrêté comptable et la date de prise de contrôle,
- absence d'opérations inhabituelles au cours de la période.

3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS

Études et travaux d'exploration minière

Le Groupe AUPLATA comptabilise à l'actif les frais de développement sur la base des six critères d'activation définis par le règlement CRC n°2004-06.

Ainsi, les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives.

Les études et travaux d'exploration minière sont inscrits en charge de l'exercice en l'absence de découvertes d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée de son permis d'exploitation (Concession ou PEX).

Titres miniers

Les autorisations d'exploitation, permis d'exploitation et concessions sont amortis sur leur durée de validité.

3.8. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS



Les actifs corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

Amortissements

Ils sont amortis selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Agencements divers : 7 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans

Ces durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation d'AUPLATA S.A. en forêt amazonienne, en Guyane Française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

Coûts de production

Les coûts de production des immobilisations corporelles comprennent les charges directes :

- nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,
- directement attribuables à la production ou à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,

et indirectes :

- main-d'œuvre indirecte, consommables, énergie, ...
- frais généraux fixes de production : amortissements, entretien, stockage, ...
- frais d'administration et de gestion des sites de production,

engagées au cours de la phase de production, et à l'exclusion des intérêts d'emprunt finançant les immobilisations corporelles.

Coûts de remise en état

Les coûts de remise en état relatifs à des dégradations supportées en vue de produire une immobilisation corporelle sont amortis au même rythme que l'immobilisation corporelle à laquelle ils se rattachent (généralement 7 ans).

Contrats de location

Le Groupe utilise l'essentiel des matériels et équipements neufs qu'il ne construit pas lui-même dans le cadre de contrats de location donnant lieu à avantages fiscaux (art. 199 undecies B du C.G.I.) pour le loueur et l'entreprise locataire.

Aux termes de ces contrats d'une durée de 5 ans, une partie de la réduction d'impôt dont bénéficie le loueur doit être rétrocédée au locataire sous forme d'une diminution de la valeur à l'origine des loyers et du prix de cession à l'exploitant.

Le prix ainsi défiscalisé est payé au loueur sous la forme de loyers payés d'avance (éventuellement financés par un prêt bancaire) et du prix d'achat du bien au terme du contrat. Ce prix équivaut au montant du dépôt de garantie versé par le locataire en début de contrat.



L'analyse des conditions de ces contrats de location montre que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au Groupe dès la signature du contrat.

Ces contrats sont en conséquence retraités selon les modalités suivantes :

- enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan à la valeur égale au prix défiscalisé et annulation corrélative de la charge constatée d'avance et du dépôt de garantie.
- annulation dans les comptes consolidés de la redevance enregistrée en charges d'exploitation,
- constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du Groupe,
- constatation de la dépréciation éventuelle du bien dans les mêmes conditions que si l'entreprise était propriétaire du bien,
- constatation des différences temporaires liées au retraitement donnant lieu à impôt différé.

À la date de première consolidation, la juste valeur des contrats de location en cours retenue est égale à la valeur nette comptable du bien, se définissant comme la différence entre :

- le montant brut égal au prix défiscalisé,
- et les amortissements pratiqués à cette date, évalués conformément aux méthodes comptables Groupe.

Pièces de rechange :

Les pièces de rechange principales destinées à remplacer ou à être intégrées à un composant de l'immobilisation principale sont immobilisées et amorties à compter du remplacement effectif de la pièce, selon les mêmes modalités que celles du composant lié.

Les pièces de rechange spécifiques sont immobilisées et amorties sur la durée de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

3.9. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

La méthode de valorisation utilisée est celle du « Coût unitaire moyen pondéré » ou du « Premier entré, premier sorti », suivant les catégories de stocks.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêt des comptes n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêt des comptes compte tenu des modes de fonctionnement du groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le groupe.

Les coûts de production miniers comprennent les coûts directs et indirects de production, les amortissements des actifs industriels immobilisés et des coûts de développement immobilisés (exploration). Ils comprennent également les coûts liés aux dégradations des sites.



3.10. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale sur les différences temporaires entre résultats comptable et fiscal et sur la base des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôt différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. Cette condition est considérée comme remplie lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôt différés. Toutefois, des actifs d'impôt différés pourront être pris en compte à hauteur des passifs d'impôts s'ils sont utilisés à échéance de ces passifs d'impôts déjà constatés.

4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

4.1. ÉCART D'ACQUISITION

Le 10 décembre 2004, les conditions d'acquisition des actions SMYD prévoyaient un ajustement conditionnel de prix d'acquisition d'un montant de 2134 K€, le versement de cette somme étant conditionné au début de l'exploitation d'une des mines de Yaou ou Dorlin.

À compter du 30 juin 2006, le versement de ce complément de prix étant devenu hautement probable au regard du caractère imminent de la mise en production de Yaou (mise en production finalement effective au cours du quatrième trimestre 2006), cet ajustement conditionnel a été pris en compte dans le coût d'acquisition des titres, donnant ainsi lieu à correction de l'écart d'acquisition constaté et calculé comme défini ci-dessus. La valeur brute de l'écart d'acquisition de SMYD à compter du 30 juin 2006 s'est trouvée ainsi portée à 2 414 K€ et se décompose comme suit :

Ecart d'acquisition initial:	280 K€
Ecart d'acquisition provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition :	<u>2 134 K€</u>
TOTAL	2 414 K€

Jusqu'au 31.12.2007, cet écart d'acquisition a été amorti linéairement sur la période se terminant le 31.12.2009, date de fin de période d'amortissement retenue lors de la première consolidation.

A l'arrêté des comptes, il est apparu clairement que la société SMYD, dans son cadre actuel, était dans l'impossibilité de justifier, sur cet horizon, une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Le solde au bilan a ainsi été totalement amorti.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de l'écart d'acquisition.

(en K€)	Base	Début d'amort.	Amort. au 31.12.07	Dotation période	Amort. Au 30.06.08
Ecart d'acquisition initial	280	1-janv-05	168	112	280
Part de l'écart provenant de la composante conditionnelle au prix d'acquisition	2 134	30-juin-06	914	1 220	2 134
Total	2 414		1 082	1 332	2 414

4.2. ÉTUDES & TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.



<i>En K€</i>	31.12.2007	Acquisition / Amortismt./ Provisions	Rebuts/ Cessions.	30.06.2008
Mine de Dieu-Merci	161			161
Mine de Yaou	221			221
Mine de Dorlin	95			95
Mine de Délices	128		128	
[1] Valeur brute	605		128	477
Mine de Dieu-Merci	1			1
Mine de Yaou	48	24		72
Mine de Dorlin	0	95		95
Mine de Délices	128		128	
[2] Amortissements et provisions	179	119	128	169
Mine de Dieu-Merci	160			160
Mine de Yaou	173	-24		149
Mine de Dorlin	95	-95		0
Mine de Délices	0		0	0
[1] - [2] Valeur nette	428	-119	0	308

Le projet d'exploitation de la mine de Dorlin ayant été reporté *sine die*, les études et travaux réalisés (95 K€) ont été intégralement provisionnés. Le projet d'exploitation de la mine de Délices ayant été abandonné, les études et travaux réalisés (128 K€), totalement provisionnés au 31.12.2007, ont été comptabilisés en perte et la provision du même montant, reprise.

4.3. CONCESSIONS MINIERES

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

<i>En K€</i>	31.12.2007	Acquisitions/ Amortissement	30.06.2008
Concession Dieu-Merci	152		152
Concessions Victoire et Renaissance	91		91
Écart d'évaluation (*)	4 891		4 891
[1] Valeur brute	5 135		5 135
Concession Dieu-Merci	53	4	57
Concessions Victoire et Renaissance	33	3	36
Écart d'évaluation	752	188	940
[2] Amortissements	838	195	1 034
Concession Dieu-Merci	99	-4	95
Concessions Victoire et Renaissance	58	-3	55
Écart d'évaluation	4 139	-188	3 951
[1] - [2] Valeur nette	4 297	-195	4 101



(*) écart d'évaluation sur les concessions minières de Dieu merci constatées lors de la première consolidation de la concession le 31.12.2005.

Au 30.06.2008, la durée de vie résiduelle des concessions était 10,5 ans pour l'ensemble des concessions.

4.4. IMMOBILISATION CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (traitement et manutention du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur les sites miniers de Dieu-Merci et Yaou.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements/provisions et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

(en K€)	31 Déc. 2007	Acquisition/ Amort.- Prov.	Rebuts/Ces sions	Transferts	30 Juin 2008
Constructions & agen. des terrains et construc.	5 050	9	0	216	5 275
Instal. Techn. Matériels & outil. Industriels	9 224	229	150	302	9 605
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>4 477</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 477</i>
Installations & agencements	348	0	3	-7	338
Autres immobilisations corporelles	3 598	209	178	-511	3 118
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>160</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>160</i>
(1) Valeur brute	18 220	447	331	0	18 336
Constructions & agen. des terrains et construc.	1 033	493	0	0	1 526
Instal. Techn. Matériels & outil. Industriels	2 608	1 009	140	164	3 640
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>1 481</i>	<i>460</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 941</i>
Installations & agencements	77	24	1	2	103
Autres immobilisations corporelles	1 142	1 507	127	-166	2 356
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>27</i>	<i>27</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>54</i>
(2) Amortissements & provisions	4 860	3 033	268	0	7 625
Constructions & agen. des terrains et construc.	4 017	-484	0	216	3 749
Instal. Techn. Matériels & outil. Industriels	6 616	-780	10	138	5 965
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>2 996</i>	<i>-460</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 536</i>
Installations & agencements	271	-24	2	-9	235
Autres immobilisations corporelles	2 456	-1 298	51	-345	762
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>133</i>	<i>-27</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>106</i>
(1)-(2) Valeur nette	13 360	-2 586	63	0	10 711

Les lignes en *italique* montrent les montants issus du retraitement des contrats de location.



Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution des provisions pour dépréciation :

<i>En K€</i>	31.12.2007	Dotations	Reprises	30.06.2008
Matériel de cyanuration et laboratoire	446			446
Usine alluvionnaire		205		205
Piste Yaou Sophie		54		54
Usine Yaou		27		27
Travaux en cours Dorlin		1 187		1 187
Travaux en cours Délice	212		57	155
Total	658	1 473	57	2 074

Le 11 juillet 2008, l'ensemble des actifs corporels de la mine de Délice a été vendu pour un prix de 90 K€. Le montant de provision repris correspond à la différence entre cette valeur de réalisation et la valeur nette comptable des immobilisations corporelles vendues (33 K€).

4.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations consistent en 90 % du capital social (1 000 €) de la Sarl SMD.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie relatifs à des biens loués (locaux et matériels).

4.6. STOCKS

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des stocks.

<i>(en K€)</i>	30-juin-08	31-déc-07
<i>OR</i>	<i>257</i>	<i>0</i>
Produits pétroliers	213	293
Fournitures	541	557
Pièces détachées	262	368
TOTAL APPROVISIONNEMENTS	1016	1218

Les stocks d'or valorisés sur la base des coûts de production du semestre ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation (110 K€) pour ramener leur valeur à la valeur nette de réalisation (148 K€). Par ailleurs, par prudence, une provision de 350K€ a été constatée qui se justifie par la faible rotation de certaines pièces et fournitures.

4.7. CREANCES

Toutes ces créances sont à échéance de moins d'un an.

Le fort accroissement des créances Clients résulte du fait que les factures d'or émises fin juin n'étaient pas encaissées à la date d'arrêté des comptes alors qu'elles l'avaient été au 31.12.2007.



Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances.

(en K€)	31.12.2007	Dotations	Reprises	30.06.2008
Clients	90			90
Autres créances	36	7		43
Total	126	7		133

4.8. IMPOTS DIFFERES

Le Tableau ci-dessous donne le détail des impôts différés, calculés conformément aux principes énoncés en note 3.10.

Les impôts différés passifs proviennent de l'écart d'évaluation des concessions minières Dieu-Merci amortissables (cf. note 4.3.) et d'autres écarts temporaires liés au traitement des contrats de location (cf. note 3.8.)

(en K€)	30-juin-08		31-déc-07	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<u>Différences temporaires:</u>				
Ecart d'évaluation concession de Dieu-Merci		-3 951		-4 139
Autres différences temporaires		-315		-270
<u>Déficits reportables</u>	16 732	0	6 472	
Total bases	16 732	-4 266	6 472	-4 409
Taux	22%	22%	22%	22%
Total impôts différés	3 718	-948	1 438	-980
Total des impôts différés pris en compte (*)	948	-948	1 438	-980
Solde net d'impôts différés comptabilisé	0		458	

* les impôts actifs différés au 30 juin 2008 n'ont été comptabilisés qu'à hauteur des impôts passifs différés. Ils seront utilisés à échéances des passifs d'impôts déjà constatés.

Le solde des impôts différés s'établit au 30 juin 2008 à un montant nul.

En effet, pour la société AUPLATA, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 30.06.2008 (16,7 M€) et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance des concessions permettront leur imputation totale.

Pour la société SMYD, il en est de même, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 30.06.2008 (23,4 M€) et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance du PEX dont la demande est en cours, permettront leur imputation totale. Dès la première consolidation, l'importance des déficits fiscaux existants (20,7 M€) et l'horizon temporel limité de l'AEX avait conduit, par prudence, à ne pas constater d'actif d'impôt différé.



4.9. TRESORERIE

La trésorerie est constituée essentiellement de soldes débiteurs de banque.

4.10. CAPITAUX PROPRES

Le capital social, d'un montant de 2 145 332 € est divisé en 8 581 328 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

La variation des capitaux propres au cours de la période se présente comme suit :

(en K€)	2007					2008		
	31-déc-06	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Souscription BSA	31-déc-07	Affectation résultat	Résultat de la période	30-juin-08
Capital	2 145				2 145			2 145
Réserves consolidées	12 021	-437		88	11 672	-3 422		8 250
Résultat consolidé	-437	437	-3 422		-3 422	3 422	-8 504	-8 504
<i>Total part du groupe</i>	<i>13 729</i>	<i>0</i>	<i>-3 422</i>	<i>88</i>	<i>10 396</i>	<i>0</i>	<i>-8 504</i>	<i>1 891</i>
Réserves consolidées	0				0			0
Résultat consolidé	0				0			0
<i>Total part des minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total général	13 729	0	-3 422	88	10 396	0	-8 504	1 891

4.11. PROVISION POUR FERMETURES DES MINES

Cette provision couvre les coûts futurs de remise en état du site minier de Dieu-Merci et Yaou à l'issue de leur exploitation.

La valeur de ce passif a été établie sur les bases de la valeur actuelle, à la date de clôture, des :

- coûts de remise en état du site,
- coûts sociaux de fermeture du site,

au 31.12.2018 pour DIEU-MERCI (date de la fin de la concession) et au 11.10.2011 pour YAOU (date de fin de l'AEX renouvelé pour une durée de 4 années).

Le tableau ci-dessous donne le détail de sa composition et de son évolution au cours de l'exercice :

(en K€)	31-déc-07	Dotations	Reprise	30-juin-08
DIEU-MERCI	690	28	154	564
YAOU	361	40	60	341
Total	1 051	68	214	905



La reprise de 214 K€, à caractère exceptionnel, résulte de l'allègement du coût des licenciements lors de la fermeture des mines, conséquence de la forte réduction des effectifs résultant du plan social en cours.

Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation initiale de la provision sont les suivantes :

- profilage et aménagement des fosses d'extraction
- reprofilage des berges
- traitement des eaux de ruissellement, digues
- frais liés à l'analyse de la pollution
- démontage des installations
- revégétalisation

Les coûts de démontage des installations ont donné lieu à la comptabilisation d'un actif de 179 K€, comptabilisé dans le poste d'immobilisation construction.

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de la remise en état des sites sont calculés sur la base des hypothèses énoncées en note 3.5.

4.12. PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques et charges se détaillent et évoluent comme suit :

<i>(en K€)</i>	31-déc-07	Dotations	Reprises	30-juin-08
Provision retraite	3			3
Provision pour litiges	76			76
Provision pour pénalités sociales		8		8
Total provision pour risques	79	8	0	87

Les engagements de retraite ont été calculés, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Au 30.06.2008, ces engagements ont été valorisés à 3 K€ pour l'ensemble du Groupe.

Ce montant faible s'explique par des taux de rotation du personnel minier non cadre très important dans le secteur minier en Guyane.

Les autres provisions pour risques et charges s'élèvent à 76 K€ et concernent divers litiges salariaux.

Il n'existe pas d'autre litige connu de la direction et comportant des risques significatifs, susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe.

Les provisions pour pénalités sociales concernent des retards de paiement des charges sociales de juin pour lesquels un accord non encore formalisé a été obtenu.



4.13. PROVISION POUR RESTRUCTURATION

Dans l'attente de la mise en œuvre d'un procédé d'exploitation minière viable, le Groupe AUPLATA a entrepris un plan de réorganisation comprenant un plan social au terme duquel les effectifs seront réduits à une cinquantaine de personnes.

Courant juin, ce plan a été décidé par le Conseil d'administration, défini précisément, annoncé aux salariés et mis en œuvre. Sa réalisation donnera lieu aux coûts détaillés ci-dessous (K€) qui seront exposés en majeure partie au second semestre 2008.

- rémunérations et charges sans contrepartie (1) :	750
- indemnités de licenciements :	145
- contributions versées aux ASSEDIC (2) :	320
- autres charges (3) :	<u>35</u>
Total	1 249

(1) salaires versés et préavis non effectués,

(2) Convention de Reclassement Personnalisée : Contribution au financement de l'allocation spécifique de reclassement et Droit individuel à la formation.

(3) assistance administrative à Cellule de reclassement et honoraires.

4.14. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste est constitué d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

Les emprunts sont constitués d'emprunts bancaires amortissables destinés à financer :

- les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé (5 ans à l'origine) : 1 489 K€
- du matériel d'exploitation : 2 167 K€

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces dettes par échéance.

(en K€)	Total	- 1an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	3 656	737	2 919	0

4.15. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES

Ce poste est constitué d'avances en compte courant d'actionnaires.



4.16. DETTES FISCALES & SOCIALES

Le tableau ci-dessous donne le détail de ce poste et son évolution :

(en K€)	30-juin-08	31-déc-07
Etat - Charges à payer	89	92
Personnel	801	723
Organismes sociaux	487	662
TOTAL DETTES FISCALES & SOCIALES	1 377	1 477

4.17. AUTRES DETTES

Les autres dettes sont constituées exclusivement de la dette relative à l'acquisition des actions SMYD.

5. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

La comparaison des produits et des charges de la période avec ceux de la même période de l'exercice antérieur n'appelle pas de commentaire particulier, les périmètres opérationnels étant identiques.

5.1. PRODUCTION VENDUE

La production est constituée d'or et d'argent en quantité minime.

Les ventes d'or de la période se montent à 4 222 K€ contre 7 758 K€ pour la même période de l'exercice antérieur et 14 122 K€ pour la totalité de l'exercice antérieur.

	S12008 (6mois)	S12007 (6mois)	Année 2007 (12 mois)
<u>Ventes d'or:</u> en K€	4 222	7 758	14 122
en kilogramme	218	487	867

Cette forte baisse résulte essentiellement de la faiblesse de la production :

<i>(en Kg)</i>	S12008 (6mois)	S12007 (6mois)	Année 2007 (12 mois)
<u>Production:</u>			
Dieu-Merci	122	265	477
Yaou	105	237	390
Total	227	502	867

résultant de la baisse des teneurs en or extraites, du déficit de connaissances géologiques du site de Dieu-Merci, des difficultés d'exploitation rencontrées et des travaux de mise aux normes.

5.2. PRODUCTION STOCKEE

La production non vendue à la clôture de la période a été valorisée à 257 K€, selon les principes exposés en note 3.9. – Stocks et en cours, et dépréciée de 110 K€ tel qu'indiqué en note 4.6.

5.3. PRODUCTION IMMOBILISEE

Cette production a été valorisée selon les principes exprimés en note 3.8. – Coûts de production des actifs immobilisés.



La production réalisée au cours de la période d'un montant de 127 K€ a concerné exclusivement le site de Dorlin. La mise en exploitation de ce site ayant été reportée sine die, cette production a été entièrement provisionnée.

5.4. TRANSFERTS DE CHARGES

Ces transferts de charges d'exploitation vers les charges exceptionnelles (Cf. note 5.13.) concernent, pour un montant de 125 K€, les salaires et charges sans contrepartie de personnels touchés par le plan social et, pour un montant de 15 K€, des honoraires d'avocat liés au plan social.

5.5. CONSOMMATIONS D'APPROVISIONNEMENTS STOCKES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.

<i>(en K€)</i>	S12008 (6mois)	S12007 (6mois)	Année 2007 (12 mois)
Produits pétroliers	1 492	1 483	3 490
Pièces détachées	130	329	187
Fournitures	223	76	867
Nourriture	106	92	229
Total	1 951	1 980	4 773

5.6. AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.

<i>(en K€)</i>	S12008 (6mois)	S12007 (6mois)	Année 2007 (12 mois)
Sous-traitance	38	62	149
Fournitures	53	184	397
Entretien & maintenance	149	228	507
Honoraires & commissions	295	313	677
Transports sur sites	116	302	569
Voyages & déplacements	157	200	415
Etudes	57	0	281
Autres	229	346	606
Total	1 094	1 635	3 600



5.7. CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau ci-dessous montre le profil du personnel du Groupe et son évolution :

	S12008 (6mois)	S12007 (6mois)	Année 2007 (12 mois)
Effectif moyen	180	187	214
Effectif début de période	193	155	155
Effectif fin de période	154	193	233
<i>dont cadre</i>	<i>13</i>	<i>13</i>	<i>12</i>

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux.

Au titre de la période, il a été alloué les montants de rémunération suivants :

- Conseil d'administration : Néant
- Dirigeants : Néant

5.8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET DES CONCESSIONS MINIERES

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

(en K€)		S12008 (6mois)	S12007 (6mois)	Année 2007 (12 mois)
Etudes & travaux d'exploration minière	<i>note 4.2.</i>	24	21	46
Concessions minières	<i>note 4.3.</i>	195	195	391
Total		219	216	437

5.9. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La note 4.4. donne le détail des dotations aux amortissements (et provisions) des immobilisations corporelles.

5.10. DOTATIONS AUX PROVISIONS

Ce poste enregistre les dotations aux provisions d'exploitation :



- provision pour dépréciation du stock d'or : 110 K€ note 4.6.
- provision pour fermeture des mines (exploitation) : 68 K€ note 4.11.

5.11. AUTRES CHARGES

Ce poste enregistre les redevances relatives à l'acquisition de la mine de Yaou : 39 K€ sur la période.

5.12. RESULTAT FINANCIER

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

(en K€)	S12008 (6mois)	S12007 (6mois)	Année 2007 (12 mois)
PV cession VMP	4	155	201
Intérêts des emprunts	-96	-44	-99
Autres intérêts	-6	-4	-10
Total	-98	107	92

5.13. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel, négatif de 3 153 K€ sur la période, se constitue comme suit :

(en K€)	Produits	Charges
Produits Divers	7	
Salaires & charges sans contrepartie		125
Charges diverses		26
Total opérations de gestion	7	151
Cessions d'immobilisations	21	
VNC des immo. Cédées/rebutées		250
Total opérations de capital	21	250
Reprise prov. dépréc. Immo. Délices <i>note 4.2. & 4.4.</i>	186	
Reprise prov. fermetures mines <i>note 4.11.</i>	214	
Dot. prov. pour restructuration <i>note 4.13.</i>		1 249
Dot. prov. pour dépréc. Immobilisations <i>note 4.2. & 4.4.</i>		1 568
Dot. prov. pour dépréc. Stocks <i>note 4.6.</i>		350
Dot. prov. pour risques & charges		7
Dot. prov. pour dépréc. Créances <i>note 4.7.</i>		7
Reprises/Dotations aux provisions	400	3 181
Total Résultat Exceptionnel	428	3 582



5.14. IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices de la période, d'un montant de 458 K€, s'analyse comme suit :

Impôt différé au bilan 31.12.2007 : 458 K€

Impôt différé au bilan 30.06.2008 : 0 K€

Variation de la période : 458 K€

Déficits fiscaux au 31.12.2007 non retenus au 30.06.2008 : 490 K€

Imposition différée lié à la variation des différences temporaires : (32) K€

458 K€

5.15. AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITIONS

Ce poste est exclusivement composé de l'amortissement de l'écart d'acquisition de SMYD - Cf. note 4.1.

5.16. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital : 8 581 328 actions.

5.17. RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat dilué par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital après exercice de la totalité des BSA émis au cours de l'exercice antérieur, soit un nombre d'actions porté de 8 581 328 à 8 711 328.



6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE

6.1. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Ces charges calculées se composent de :

Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition :	1 331 K€	note 4.1.
Dotations aux amortissements/provisions des R&D et concessions :	314 K€	note 4.2. et 4.3.
Reprises de provisions dépréciation des R&D	-128 K€	note 4.2.
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles :	1 560 K€	note 4.4.
Dotations aux provisions dépréciation des immo. corporelles	1 472 K€	note 4.4.
Reprise de provisions pour dépréciation des immo. corporelles :	-57 K€	note 4.4.
Dotations aux provisions pour fermeture mines :	68 K€	note 4.11.
Reprise exceptionnelle de provision pour fermeture mines :	-214 K€	note 4.11.
Dotations aux provisions pour risques et charges :	8 K€	note 4.12.
Dotations aux provisions pour restructuration :	1 249 K€	note 4.13

Total	5 602 K€	

6.2. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles :	447 K€	note 4.4
-------------------------------	--------	----------



7. ENGAGEMENTS

NOUVEAUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES SUR LE PREMIER SEMESTRE 2008

En février 2008, afin de refinancer partiellement le prix d'acquisition d'une partie de son matériel d'exploitation AUPLATA a contracté auprès de FINANCIERE OCEOR (Groupe Caisse d'Epargne), un crédit de 2.297.000€ remboursable en 16 échéances trimestrielles. Afin de garantir ce crédit, AUPLATA a accordé au profit de la FINANCIERE OCEOR un gage sans dépossession portant sur le matériel d'exploitation refinancé.

De même, dans le cadre des emprunts bancaires destinés à financer les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé, des gages de matériel ont également été constitués (note 4.14).



8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Cession des actions détenues par le premier actionnaire d'AUPLATA

Le 7 Novembre 2008, la famille Gorgé, principalement au travers de la société Pélican Venture qu'elle contrôle à 100%, a acquis la totalité des actions détenues par Auluxe, holding de la famille Aubert et premier actionnaire d'AUPLATA. Le Groupe Pélican Venture a également acquis la totalité des actions détenues directement par Christian Aubert. La famille Gorgé détenait ainsi, au 7 novembre 2008, 39% du capital d'AUPLATA.

Augmentation de capital réservée à Pélican Venture

Dans un contexte de grandes difficultés financières, le conseil d'administration du 13 novembre 2008 a décidé d'utiliser les délégations données par l'Assemblée Générale des actionnaires en 2007 pour réaliser une augmentation de capital par incorporation de créance d'un montant de 3,5 M€ réservée à la société Pélican Venture. Cette opération visait à renforcer les fonds propres de la société diminués par les pertes importantes de l'exercice en cours.

Cette augmentation de capital s'est traduite par l'émission de 3 608 247 actions nouvelles au prix unitaire de 0,97€, soit une décote de 18% par rapport à la moyenne pondérée des 20 dernières séances de bourse, conformément aux modalités de la délégation de l'Assemblée Générale. A l'issue de cette opération, la participation du groupe familial Gorgé au capital d'AUPLATA est portée à 57,1%

Réorganisation de la direction : Jean-Pierre Gorgé nommé Président d'AUPLATA

Le Conseil d'Administration d'AUPLATA a nommé Jean-Pierre Gorgé au poste de Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Christian Aubert, qui conserve son mandat d'administrateur de la société.

Soutien financier des actionnaires historiques d'AUPLATA

Le niveau de production de la société demeure actuellement très bas et les perspectives restent toujours incertaines en l'absence de nouvelles techniques de récupération de l'or. La direction étudie actuellement une nouvelle méthode permettant d'accroître les rendements de production. Sa mise en œuvre industrielle reste toutefois soumise à de nombreux aléas.